SMLG·SMAL

Secrétariat de la Table des ministres provinciaux et territoriaux responsables du gouvernement local

Plan stratégique 2026–2029

MISSION

Nous travaillons de façon collaborative dans l'ensemble des provinces et territoires pour faire progresser les dossiers liés aux administrations locales en faisant appel à la recherche, au partage d'expertise et de connaissances, à une voix commune et à des pratiques exemplaires innovantes.

VISION

Être la source reconnue de connaissances et de conseils objectifs, stratégiques et pertinents au pays pour les administrations locales.

VALEURS

- Agilité – Nous restons à l'affût des enjeux émergents dans le secteur des administrations locales et réagissons rapidement afin d'offrir de façon proactive afin des conseils, des outils et des ressources.
- Intégrité – Nous visons l'excellence professionnelle et organisationnelle à travers une approche objective axée sur notre clientèle.
- Capacité – Nous favorisons une prise de décisions efficace et un haut rendement dans le secteur des administrations locales en fournissant de l'information, des politiques et des ressources de haute qualité.
- Collaboration – Nous nous engageons à prendre en compte les points de vue de l'ensemble des provinces et territoires, à partager le fruit de notre travail et nos pratiques exemplaires, et à rechercher des décisions consensuelles.

Orientation stratégique 1 : Gouvernance locale

Partager des connaissances sur les enjeux de gouvernance locale auxquels font face les municipalités canadiennes.

La gouvernance locale a été identifiée comme une priorité par dix juridictions lors du sondage sur les priorités 2026–2027 réalisé par le Secrétariat.

- Soutenir le travail des gouvernements provinciaux et territoriaux qui vise à renforcer la gouvernance locale en fournissant aux communautés et aux municipalités les outils et ressources nécessaires, en révisant les mécanismes de responsabilisation.
- Continuer à bâtir sur le travail en cours et à comprendre les enjeux et expériences dans d'autres juridictions alors que différentes approches sont mises en œuvre à travers le pays.
- Partager de l'information sur les défis dans la relation entre les conseils municipaux et les DGs.
- Intégrer la résilience aux événements climatiques extrêmes dans le processus décisionnel des municipalités et
- Explorer les solutions proposées pour résoudre les problèmes de capacité.

Résultat stratégique 1 : Le travail sur la gouvernance locale contribue au partage d'informations, de leçons apprises et de meilleures pratiques entre toutes les juridictions. Le Secrétariat soutient la collaboration inter-juridictionnelle sur les questions de gouvernance locale et son travail aide les ministères responsables du gouvernement local dans l'élaboration des politiques.

Orientation stratégique 2 : Infrastructures et croissance

Développer un message commun sur le financement des infrastructures et identifier les leçons tirées des défis liés aux infrastructures municipales.

Les infrastructures et la croissance ont été identifiées comme priorité par onze juridictions dans le sondage sur les priorités 2026–2027 réalisé par le Secrétariat.

- Aider à développer une position conjointe des PT pour défendre un financement fédéral prévisible et à long terme des infrastructures;
- Contribuer à faire valoir la position des PT sur la nécessité financement stable et flexible à long terme qui respecte les priorités provinciales et territoriales;
- Rechercher les modèles de financement adéquat pour les infrastructures du Nord et les régions éloignées;
- Étudier les besoins et les normes de construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques;
- Partager des pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs pour supporter le développement des capacités municipales et
- Étudier les mécanismes de coopération et les partenariats entre les municipalités et les Premières Nations sur les demandes conjointes de financement des infrastructures.

Résultat stratégique 2 : Le travail sur les infrastructures aide à coordonner le développement de messages communs sur les programmes d'infrastructures qui reflètent les priorités provinciales et territoriales. Partager de l'information sur les infrastructures locales et les enjeux liés à la croissance entre toutes les juridictions.